

**Procès-verbal
de la réunion du Conseil Municipal du
15 septembre 2025 à 20h30**

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Annie COLOMBIER, Damien PHILIP.

Absents : Marc BLANC (pouvoir à Christian BLANC), Pascale BURGAT (pouvoir à Annie COLOMBIER).

Le quorum ayant été constaté, le maire ouvre la séance à 21h00.

1) Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2025

Annie COLOMBIER est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) Décision modificative n°6 Budget Commune

Monsieur le maire propose la décision modificative n°6 pour manque de crédit à l'opération 286 « Espace ski orientation ». Il convient donc de verser 1100€ de l'opération 107 « travaux de voirie » sur l'opération 286.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces modifications.

3) Délégation de service public pour la gestion du camping du Planet

Le contrat actuel avec Madame Anaïs Reynaud se termine le 30 avril 2026. Compte tenu de la date de fin de convention, de la durée nécessaire pour engager une nouvelle DSP et des élections municipales de mars 2026, il est conseillé de prolonger la convention existante au 30/09/2026.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette prolongation.

4) Personnel communal : modification du temps de travail de l'aide maternelle

Monsieur le maire rappelle la décision du conseil municipal du 19 mai 2025 de créer un poste d'ATSEM à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 01/09/2025.

L'organisation pour la rentrée de septembre 2025 a évoluée. Il y aura une aide maternelle à 28 heures titularisée au 01/10/2025 et une autre sous contrat à 21 heures hebdomadaires annualisées (contre 2 postes de 24 heures).

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires annualisées et de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires à partir du 01/09/2025. Il convient également de créer un poste d'ATSEM à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires et de supprimer un poste adjoint technique territorial à 28 heures hebdomadaires à partir du 01/10/2025.

Ces créations et suppression de poste sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

5) Modification du règlement de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2025/2026

Suite à des besoins, Il convient de modifier le règlement de la garderie et de la cantine.

Le maire propose de remettre une garderie le matin à partir de 8h.

Le maire propose de fixer le prix de la garderie du matin à 1€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications du règlement.

6) Approbation de la charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Queyras

Le maire rappelle que le Parc naturel régional du Queyras, classé depuis 1977 finalise aujourd'hui son troisième renouvellement de charte. Fort de cinquante années d'existence ponctuées de nombreuses actions au service du territoire, ce renouvellement permet au syndicat mixte de gestion de se questionner sur les enjeux du changement climatique et les changements plus globaux que vivent nos sociétés.

Actuellement composé de 10 communes (dont Guillestre, Vars et Eygliers classées partiellement), de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, du Département des Hautes-Alpes et de la Région, le syndicat mixte de gestion du Parc a mené la révision de sa Charte pour la période 2025-2040. Le nouveau projet de Charte est établi sur un périmètre de 11 communes, toutes comprises dans la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras. Ce projet fait entrer dans le périmètre de classement la commune de Mont-Dauphin, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que la totalité des communes de Guillestre et Eygliers. Après une procédure longue pour ce quatrième renouvellement, il revient au conseil municipal d'approuver le dossier de la charte.

Après la présentation de Mr Fiquet, directeur du Parc des actions phares du parc sur ces 15 dernières années et des grandes lignes du projet de la future charte, le conseil municipal vote. Monsieur le maire étant également Président du parc ne prend pas part au vote :

Abstentions : 2 voix

Pour : 7 voix

7) Recensement de la population 2026

Monsieur le maire indique au conseil que le recensement de la population pour les communes de - 10 000 habitants a lieu tous les 5 ans. Le recensement aura lieu sur la commune du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Il doit être nommé un coordonnateur communal et un agent recenseur.

Le conseil, à l'unanimité, nomme Noélie BLANC comme coordonnateur communal. Un appel sera lancé pour trouver un agent recenseur qui aura la charge de collecter les informations auprès de la population.

8) Eclairage public : modification des horaires d'extinction

Après demandes d'administrés et après réflexion, il conviendrait de changer les horaires de déclenchement de l'éclairage public pris lors de la délibération n°2022-93 du 14 novembre 2022 pour la période du 1^{er} au 31 août (hors 10 août). Le maire propose de rallumer l'éclairage public le matin à partir de 5h00. Les autres horaires restent inchangés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce changement d'horaires.

Fin de séance : 22h30

Le Maire,
Christian BLANC

